



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	Votes : 34	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 32	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 2	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieuranc Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Théâtre le Sillon – Lecture publique - Demande de subventions**

Monsieur Valéro rappelle que le 7 novembre 2017, la Communauté de communes du Clermontais a sollicité de l'État et du Département de l'Hérault les subventions nécessaires au financement du Contrat Territoire Lecture pour le financement du poste de coordinatrice de réseau.

En 2018, elle sollicite à nouveau l'État et le Département pour aider à la structuration du Réseau de lecture publique et soutenir la mise en place de sa politique de développement du livre et de la lecture.

Pour cela, outre le poste de coordination du réseau des bibliothèques (action n°1), elle met en œuvre une action déjà présente sur le territoire depuis quelques années, et portée par certains bibliothécaires et le Théâtre Le Sillon : le travail avec des auteurs (action n° 2).

### **Fiche action n°1 : co-financement poste « coordination de réseau »**

Le coût total de ce projet s'élève pour 2018 à 43 550 €, avec une participation de l'État (DRAC) à hauteur de 40 %, une participation du Conseil départemental à hauteur de 40% et une participation de la Communauté de communes du Clermontais à hauteur de 20 %.

Le plan de financement prévisionnel de cette fiche action est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire Coordinatrice	43 550 €	Conseil départemental 34	17 420 €
		État - Ministère de la Culture	17 420 €
		Communauté de communes du Clermontais	8 710 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 550 €</b>		<b>43 550 €</b>

### Fiche action n°2 : développement du travail avec les auteurs

Cet axe se développe sur cette année grâce :

- Au développement du nombre de rencontres d'auteurs (ajouter à la programmation existante, plutôt en direction des adultes, la venue d'auteurs illustrateurs en direction du jeune public, en milieu scolaire et/ou extra-scolaire),
- Au développement du travail avec les collégiens et les lycéens du territoire : les auteurs sont invités à aller rencontrer les publics collégiens ou lycéens dans la journée, avant ou après la rencontre tout-public,
- Au développement de nouvelles formes de rencontres d'auteurs : un artiste et un auteur se rencontrent, passent du temps ensemble (une soirée, une journée...), se nourrissent réciproquement des travaux l'un de l'autre et proposent un échange à bâtons rompus au public. Ces rencontres se dérouleraient parfois en bibliothèque, parfois dans des lieux insolites (bistrot, etc).

En cours de programmation pour décembre 2018 : « Quand Pascal Rome rencontre Fabcaro » (Pascal Rome : metteur en scène et comédien, Fabcaro : auteur de BD).

Le plan de financement prévisionnel de cette fiche action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires auteurs	2 000 €	État - Ministère de la Culture	3 000 €
Salaire modérateur	500 €		
Frais annexes (hébergement, repas déplacements)	1 500 €	Communauté de communes du Clermontais	3 000 €
Rencontre nouvelle forme (un auteur, un artiste)	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>

Afin de mettre en œuvre ces 2 fiches actions, Monsieur Valéro propose aux membres du Conseil communautaire de solliciter une subvention la plus élevée possible de ses partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département de l'Hérault.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Valéro et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la mise en œuvre des 2 fiches actions détaillées ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible de ses partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département de l'Hérault,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX